



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.19		
Objet :	Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	4.1		

Le service ressources humaines de la collectivité veille régulièrement au suivi et à la cohérence du tableau des effectifs de la collectivité.

Pour donner suite aux derniers conseils municipaux et créations de postes, il convient de le mettre à jour. Cette modification tiendra compte des derniers mouvements de personnel et des évolutions de carrières, permettant dès lors le bon fonctionnement des services.

A cet égard plusieurs postes sont à supprimer soit parce qu'ils demeurent vacants depuis un temps certain, soit parce qu'ils le sont devenus à la suite de la progression de carrière de certains agents (réussite de concours et avancement de grade).

Il est ainsi proposé la suppression de 4 postes d'adjoints techniques à 35h et d'un poste d'adjoint d'animation à 35h, également.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mars 2025.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De la suppression de 4 postes d'adjoints techniques (catégorie C – filière technique), à temps complet (35h).



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

- De la suppression d'un poste d'adjoint d'animation (catégorie C – filière animation), à temps complet (35h).
- De créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C – filière animation), à temps complet (35h).
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA